



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E83895

VALABLE JUSQU'AU 23/07/2019

ÉDITÉ LE

11/09/2018

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/05/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC COUTANCES 2009B00162

Siren : 512 170 291 00029

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6079950-1

Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD 141738593

Assurance Responsabilité Civile :  
MMA IARD 141738593

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2017

Raison sociale : SARL DE KERMA

8 RUE DE RENNES  
50170 PONTORSON

Téléphone : 02 33 60 11 05

Portable : 06 31 15 89 83

Site Internet : <http://www.dekerma-plomberie-electricite.fr/>

E-mail : [e.melain@dekerma.fr](mailto:e.melain@dekerma.fr)

Responsabilité légale :  
MELAIN EMMANUEL CO-GÉRANT

Fax : 02 33 60 98 60

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installations thermiques (Technicité courante) Mention RGE	25/07/2017
8321	Installations aérothermiques en habitat individuel	18/09/2017
8411	Installations thermiques bois énergie en habitat individuel (Technicité courante)	05/07/2018

## Domaines RGE de travaux couverts

Domaines	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude au bois	18/09/2017
o Pompe à chaleur	18/09/2017
o Chaudières à condensation ou à micro-cogénération gaz ou fioul	20/10/2016
o Équipements électriques hors ENR : chauffage, eau chaude, éclairage	20/10/2016
o Ventilation	20/10/2016

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Alain MAUGARD

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN  
ZONE OBJECT'IFS SUD  
151, RUE PAUL BOUCHEROT  
B.P. 4  
14123 IFS

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessous, en vigueur à la date de la demande.